



COMMUNE DE SAINT GERMIER

Procès verbal du conseil municipal du 06/03 2023

Présents : Esther Escrich-Fons, Philippe Hedin, Cécile Barbe, Sylvie Cremey, Céline Gayon, Gerard Rouquet, Dominique Davant, Alizée Fons

Absente excusée : Isabelle Amilhat Grollier

Procuration : Isabelle Amilhat Grollier a donné procuration à Esther ESCRICH FONS

1. Désignation du secrétaire de séance

Cécile Barbe est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023

Le procès-verbal du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des présents

3. Vote des taxes communales foncier bâti et non bâti

Les bases des taxes 2023 seront automatiquement augmentées de 7,1 %, Madame le Maire demande si le conseil municipal souhaite augmenter le taux communal.
Pour rappel : pour 2022 augmentation du taux communal de 0.5 %

	2020	2021	2022
TFB	32.34 %	35.34 %	35.84 %
TFNB	54.98 %	57.98 %	58.48 %

Le conseil vote à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

4. Adoption du compte de gestion communal 2022

Madame le Maire expose aux membres présents que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir voter le compte de gestion 2022 du budget de la commune de Saint Germier après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	99 982.90 €
DEPENSES	-88 353.82 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2022	11 629.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	18 769.57 €
DEPENSES	-13 257.57 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2022	5 512.00 €
RESULTAT DE L' EXERCICE 2022	17 141.08 €

Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

5. Vote du compte administratif

Vu le code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances du budget de la commune de Saint Germier pour l'exercice 2022.

Madame le Maire donne la parole au doyen d'âge afin de présenter le compte administratif 2022 de la commune de Saint Germier qui est conforme avec le compte de gestion du receveur.

Le percepteur de Revel donne un avis favorable à leur conformité.

Monsieur ROUQUET Gérard présente le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L EXERCICE 2022	11 629.08 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	55 918.75 €
RESULTAT A EFFECTER	67 547.83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT DE L EXERCICE 2022	5 512.00 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-5 567.19 €
RESULTAT A EFFECTER	-55.19 €
RESTE A REALISER	-5 216.35 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2022	-5 271.54 €

RESULTAT DEFINITIF	62 276.29 €
---------------------------	--------------------

Monsieur Gerard Rouquet propose aux membres du conseil d'approuver le compte administratif 2022 du budget de la commune de Saint Germier.

Madame le Maire ne prendra pas part au vote conformément au code des collectivités territoriales.

Il est demandé au conseil d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Les membres présents approuvent le compte administratif à 7 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention et Madame le maire ne prend pas part au vote.

1. Vote affectation du résultat

Continuant la séance sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 de la commune de Saint Germier.

Considérant que ledit compte est exact, Madame le Maire présente l'affectation du résultat du budget 2022 qui se présente comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		11 629.08 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		55 918.75 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		67 547.83 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-55.19 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-5 216.35 €
Besoin de financement F	=D+E	-5 271.54 €
AFFECTATION = C	=G+H	67 547.83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		5 271.54 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		62 276.29 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Madame le Maire demande au conseil d'approuver ladite affectation.

Les membres présentes approuvent à l'unanimité l'affectation du compte de résultat

6. Vote des subventions communales

Afin de préparer le budget 2023, il convient de procéder d'ores et déjà au votes des subventions communales 2023 à octroyer aux différentes associations qui en ont fait la demande.

	2022	2023
Comité des Fêtes	1600 euros	1600 euros
Tennis	200 euros	200 euros
Chasse	0	0
Association des parents d'élèves	200 euros	200 euros
Coopérative RPI voyage scolaire 35 euros x 6 élèves	210 euros	210 euros
Association pour que « vive la Piège Lauragais »		0
Collège François Mitterrand à Caraman		0

Madame le Maire demande au conseil d'approuver ladite affectation.

Les membres présentes approuvent à l'unanimité l'affectation des subventions

7. Délibération remplacement agents communaux

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année, il convient de statuer sur la nécessité qu'il y a d'avoir du personnel de remplacement des agents titulaires ou non titulaires pour remplacer des agents communaux momentanément indisponibles.

Aucun diplôme ne sera spécialement exigé lors du recrutement.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budget et articles concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Madame le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents titulaires ou non titulaires aux conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des agents communaux momentanément indisponibles.**
- **Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.**
- **De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

8. Délibération du plan de financement prévisionnel des travaux prévus en 2023 (DETR)

Madame le Maire précise qu'il faut prendre une nouvelle délibération concernant le plan de financement des travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux, réclamée par la DETR (Etat)

Plan de financement prévisionnel			
Travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux (foyer, local associations, salle du conseil)			
Mairie de Saint Germer			
Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel
Etudes	- €	<u>Fonds propres (taux d'ouvrage)</u>	€ HT
Divers (taux, impôts, révision des prix)	- €		8 255,86 €
Travaux	4 127,24 €	Autofinancement 20%	
Matériaux	- €	Emprunt	
Mobilier	- €		
Acquisitions forcées	- €	<u>Aides publiques</u>	
		Europe	- €
		Etat DETR 30 %	12 383,77 €
		Etat DSIL	- €
		Etat autres	- €
		Région 10 %	4 127,24 €
		Département 31 40 %	16 511,68 €
		Départements autres	- €
		CAF	- €
		Autres aides publiques -1	- €
		Autres aides publiques -2	- €
		Autres aides publiques -3	- €
		<u>Aides privées</u>	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
Total dépenses € HT	41 279,24 €	Total recettes € HT	41 279,24 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

9. Prévision achats 2023

Madame le Maire propose d'acheter des jeux de plein air
Un Téléphone mobile

Ce point est soumis à réflexion

10. Prévision travaux 2023 et délibération

Madame le Maire propose de rénover le parking devant les toilettes publiques, pour cela elle a demandé des devis, un seul artisan est venu et son devis est d'un montant de 4932.00 TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire approuve la rénovation des travaux, une délibération sera prise lors du prochain conseil.

Madame le Maire propose également de faire des travaux dans les toilettes du foyer qui sont très vétustes et propose de faire établir des devis pour connaître le coût des travaux à effectuer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire approuve la rénovation des toilettes et la recherche des devis pour une réalisation en 2024

11. Point demande de contournement du village / terrain constructible

Nous avons été sollicités par un administré, concernant une demande de contournement du village et de création d'un chemin.
Cette famille nous a également sollicité concernant le déplacement de terrain constructible.

Après exposition des demandes, le conseil municipal estime ne pas pouvoir répondre favorablement à celles-ci.

12. Point sur RPI

BILAN ANNUEL 2022 sur EFFECTIFS ANNEE SCOLAIRE 2021-2022				
Coût de fonctionnement école Trébons				
1 er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL ANNEE
5773.46	4008.76	5127.12	4293.18	19202.52
Coût par élèves par an				3062.95

Coût de fonctionnement école Cessaes				
1 er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL ANNEE
321.37	781.64	712.18	578.38	2393.57
Coût par élèves par an				1036.1

Coût de fonctionnement école Varennes				
1 er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL ANNEE
745.56	506.72	698.22	458.12	2408.62
Coût par élèves par an				1204.31

Coût de fonctionnement école Mauremont				
1 er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL ANNEE
0	1093.06	1141.46	1241.04	3475.56
Coût par élèves par an				1737.78
COUT TOTAL				27480.27
Coût par élèves par an				2341.84

Prévisions 2023 (sur effectifs rentrée scolaire 2022-2023)

PREVISIONNEL 2023 SUR EFFECTIFS 2022-2023

Maternelle	CP	CE1/CE2	CM1/CM2	TOTAL ELEVES	TOTAL	COUT par élèves
3 500.00 €	2 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €			
X4	X3	X2	X3	12		
14 000.00 €	7 500.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €		27 500.00 €	2 291.67 €

Prévisions effectifs 2023-2024

NBRE élève	2023/2024	Prévision	TOTAL
0	Cessaes		0
4	Trebons	3500	14000
6	Varennes	1500	9000
2	Mauremont	2500	5000
12	totaux	7500	28000

13. Questions diverses

- Prochain petit journal le 30 juin 2023
- Demande de pose de mobil home au lieu-dit Peyrecave durant la période des travaux
- La mairie doit réaliser une convention avec le demandeur stipulant l'accord et les conditions
- Nouvelle date du conseil municipal à 20h30 le 11 avril 2023, pour le vote du budget.



Madame ESCRICH FONTS Esther
Maire



Madame BARBE Cécile
Secrétaire de séance

